

1

**Première demande**

**TRAVAILLEUR TEMPORAIRE**

*CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE*

**Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie**

*(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de  
**leur traduction en français**  
par un traducteur-interprète agréé près une cour d'appel).*

**Visa de long séjour ou carte de séjour en cours de validité**

**Justificatif d'état civil et de nationalité**

\* Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou à défaut attestation consulaire avec photo, carte d'identité ou carte consulaire

\* Si l'étranger est marié et/ou a des enfants : extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)

**Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**

\* Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location datant de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ou taxe d'habitation

\* si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

\* si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité (CNI) ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant datée de moins de 6 mois) si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour d'adresse

**3 photographies d'identité récentes** (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – *Pas de copie*

**Etranger titulaire du statut de résident « Longue durée - UE » dans un autre Etat membre :**

**Titre de séjour portant la mention « Résident de longue durée UE »,** en cours de validité, délivré par un autre Etat membre de l'Union européenne

**Copie intégrale d'acte de naissance (sauf si vous êtes déjà titulaire d'une carte de séjour)** comportant les mentions les plus récentes

**Justificatifs de ressources propres** (exclusion des prestations sociales ou allocation), suffisantes (famille de 2 à 3 personnes : au moins le niveau du SMIC ; famille de 4 à 5 personnes : au moins le niveau du SMIC + 10 % ; famille de plus de 5 personnes : au moins le SMIC + 20%), stables et régulières (attestation de versement de pension ou contrat de travail ou attestation bancaire, etc ...)

**Justification que vous disposez d'un logement approprié** (peut notamment être apportée par tout document attestant de votre qualité de propriétaire ou de locataire du logement)

**Justificatif d'assurance-maladie** : carte d'assurance maladie ou attestation d'assurance maladie précisant la durée des droits

**Autorisation de travail dématérialisée délivrée à votre employeur**